



LA FACILITÉ POUR LA RÉFORME DU CLIMAT D'INVESTISSEMENT OFFRE DE L'EXPERTISE POUR AMÉLIORER LE CLIMAT D'INVESTISSEMENT

La Facilité pour la réforme du climat d'investissement (ICR) fournit une expertise ciblée et à la demande aux acteurs publics et privés des **pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)** afin d'améliorer leur environnement des affaires et pour permettre à chacun, en particulier aux femmes, de prospérer en tant que travailleurs, entrepreneurs et investisseurs. Ses interventions visent à appuyer les organisations de la région ACP afin de créer de meilleures conditions pour que les entreprises prospèrent.

Dans quel domaine mon organisation peut-elle faire requête d'une assistance technique ?

Les demandes d'appui peuvent cibler plusieurs secteurs économiques, un seul secteur ou bien une chaîne de valeur dans des industries-clés telles que l'agroalimentaire, le tourisme ou l'industrie manufacturière, particulièrement en appui à l'autonomisation et à l'inclusion économique des femmes. Les interventions peuvent mobiliser jusqu'à 90 jours d'expertise, utilisables sur une période d'un an.



Réforme de l'environnement des affaires

Identification, conception, mise en œuvre et évaluation des réformes de l'environnement des affaires dans des domaines tels que l'enregistrement des entreprises et l'octroi de licences, les politiques publiques d'appui aux investissements et les administrations fiscales, entre autres.



Durabilité de l'environnement des affaires

Promotion de la durabilité de l'environnement des affaires par le biais d'approches innovantes telles que l'entrepreneuriat social, les investissements *climate-smart*, réformes relatives aux entreprises inclusives ou réformes spécifiques au genre.



Dialogue public-privé (DPP)

Renforcer les échanges entre le secteur privé, le gouvernement, la société civile et les autres parties prenantes clés afin de favoriser des politiques de développement plus efficaces et durables.

Exemples de certaines interventions de la Facilité ICR :

- Analyse des cadres d'insolvabilité dans la région des Caraïbes.
- Soutien à l'amélioration des mécanismes de règlement des litiges commerciaux en République démocratique du Congo.
- Soutien à la conception d'un guichet unique pour le commerce en Dominique.

- Soutien à l'amélioration de la réglementation en matière d'énergie propre en Tanzanie.
- Soutien à la Fédération des chambres de commerce et d'industrie d'Afrique de l'Ouest pour promouvoir les PME dirigées par des femmes dans les chaînes de valeur agroalimentaires.
- Soutien à l'élaboration d'un nouveau cadre réglementaire pour les entreprises sociales en Jamaïque.

- Élaboration d'une feuille de route pour le DPP régional dans la région de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).
- Soutien à huit agences africaines de promotion des investissements pour améliorer leur engagement dans le processus de DPP.
- Soutien pour faciliter les dialogues public-privé sur la récupération du COVID-19 du secteur privé au Botswana.



DÉPOSEZ UNE DEMANDE D'APPUI

Mon organisation peut-elle bénéficier de l'assistance technique de la Facilité ICR ?

Les demandeurs doivent être des pays membres éligibles de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP).

Les institutions éligibles comprennent les agences gouvernementales, les organisations régionales, les associations d'entreprises nationales ou locales, les chambres de commerce, les coopératives, les associations professionnelles, les plateformes de dialogue public-privé, les délégations locales de l'UE, les institutions de financement du développement, les prestataires de services financiers et les syndicats.

Les organisations promouvant l'autonomisation économique des femmes sont encouragées à postuler.

Soumettre une demande

Les critères d'éligibilité et les instructions de candidature sont disponibles en ligne. Les candidatures peuvent être complétées soit sur notre site web <https://www.icr-facility.eu/request-form> ou en demandant une version pdf à info@icr-facility.eu.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions qui ne sont pas abordées sur le site web.